Parlement de la République et Canton du Jura

Motion interpartis

(urgence demandée)

No: 1137 (urgere dimarde)

Fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation (SFO)

Dans le cadre des mesures d'économie, il paraît parfois opportun de réorganiser des services. Une belle occasion se présente à nous de poursuivre ce travail de réforme en fusionnant le CEJEF et le SFO.

En effet, l'actuelle directrice générale du CEJEF vient d'être élue ministre. Avec son départ, il apparaît envisageable de mettre en place une nouvelle organisation en fusionnant le CEJEF et le SFO. L'actuel chef du SFO pourrait ainsi devenir le chef d'un nouveau service. L'économie serait due au fait qu'il n'y aurait plus qu'un chef de service.

Cette mesure pourrait également contribuer à rendre plus compréhensible l'organisation du service qui s'occupe de la formation postscolaire. Un service pour la scolarité obligatoire, le SEN, un autre pour la formation post-obligatoire.

Nous demandons donc au Gouvernement

- de geler la nomination d'un-e directeur-trice du CEJEF
- de nous présenter dans les meilleurs délais la nouvelle organisation d'un nouveau service, résultant de la fusion entre le CEJEF et le SFO

Delémont, le 18 novembre 2015

Raoul Jaeggi

Groupe CS-POP et VERTS:

Groupe PS:

Groupe PCSI:

Groupe PLR:

Sunh Many &

Groupe PDC-JDC:

Chailat Harrison

Home His

Grøupe UDC: V ATUUC

aller June

Parlement de la République et Canton du Jura

Au bureau du Parlement de la République et Canton du Jura

Motion « Fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation (SFO) » - demande d'urgence

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

J'ai préparé une motion visant à fusionner deux services du Département de la Formation, de la Culture et des Sports : le Centre jurassien d'enseignement et de Formation (CEJEF) et le Service de la Formation (SFO).

Je demande au Bureau du Parlement de bien vouloir mettre cet objet à l'ordre du jour de la séance du 9 décembre 2015, ceci afin d'éviter que le poste de directeur/directrice général du CEJEF soit mis au concours suite au départ de Mme Nathalie Barthoulot, élue ministre.

Je pense que, vu l'objet de notre intervention, l'urgence demandée est justifiée et je vous remercie de bien vouloir accéder à ce souhait.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Delémont, le 18 novembre 2015

L'auteur de l'intervention :

Raoul Jaeggi